

## **Participation financière des familles**

### **à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE**



La coopérative scolaire de l'école de votre/vos enfant(s) est affiliée à l'*Office central de la coopération à l'école* (OCCE) : cela permet aux enfants coopérateurs de l'École publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Ces projets ont besoin de fonds pour exister.

C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année.

Cette modique contribution est **volontaire et n'est pas obligatoire**.

**Libre à vous de choisir le montant de votre participation.**

Quelle que soit la contribution, chaque enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école et assuré dans le cadre des activités éducatives organisées par la coopérative.

Le conseil de coopérative s'engage à rendre publics les comptes rendus d'activités et financier chaque année lors de la première réunion du conseil d'école à l'automne.

Le cas échéant, un reçu vous sera remis par le/la mandataire de la coopérative.

## **Participation financière des familles**

### **à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE**



La coopérative scolaire de l'école de votre/vos enfant(s) est affiliée à l'*Office central de la coopération à l'école* (OCCE) : cela permet aux enfants coopérateurs de l'École publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Ces projets ont besoin de fonds pour exister.

C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année.

Cette modique contribution est **volontaire et n'est pas obligatoire**.

**Libre à vous de choisir le montant de votre participation.**

Quelle que soit la contribution, chaque enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école et assuré dans le cadre des activités éducatives organisées par la coopérative.

Le conseil de coopérative s'engage à rendre publics les comptes rendus d'activités et financier chaque année lors de la première réunion du conseil d'école à l'automne.

Le cas échéant, un reçu vous sera remis par le/la mandataire de la coopérative.

## **Participation financière des familles**

### **à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE**



La coopérative scolaire de l'école de votre/vos enfant(s) est affiliée à l'*Office central de la coopération à l'école* (OCCE) : cela permet aux enfants coopérateurs de l'École publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Ces projets ont besoin de fonds pour exister.

C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année.

Cette modique contribution est **volontaire et n'est pas obligatoire**.

**Libre à vous de choisir le montant de votre participation.**

Quelle que soit la contribution, chaque enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école et assuré dans le cadre des activités éducatives organisées par la coopérative.

Le conseil de coopérative s'engage à rendre publics les comptes rendus d'activités et financier chaque année lors de la première réunion du conseil d'école à l'automne.

Le cas échéant, un reçu vous sera remis par le/la mandataire de la coopérative.

## **Participation financière des familles**

### **à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE**



La coopérative scolaire de l'école de votre/vos enfant(s) est affiliée à l'*Office central de la coopération à l'école* (OCCE) : cela permet aux enfants coopérateurs de l'École publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Ces projets ont besoin de fonds pour exister.

C'est pourquoi, nous vous proposons de participer cette année.

Cette modique contribution est **volontaire et n'est pas obligatoire**.

**Libre à vous de choisir le montant de votre participation.**

Quelle que soit la contribution, chaque enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école et assuré dans le cadre des activités éducatives organisées par la coopérative.

Le conseil de coopérative s'engage à rendre publics les comptes rendus d'activités et financier chaque année lors de la première réunion du conseil d'école à l'automne.

Le cas échéant, un reçu vous sera remis par le/la mandataire de la coopérative.